



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 1^{ER} juillet 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« 1^{ère} Course de côte de Wissembourg – Col du Pigeonnier – Démonstration »

Par arrêté du 1^{er} juillet 2013, le Préfet du Bas-Rhin a refusé la délivrance de l'autorisation sollicitée pour une manifestation sportive motorisée intitulée « 1^{ère} Course de Côte de Wissembourg – Col du Pigeonnier – Démonstration » le 14 juillet 2013 sur avis défavorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière - section « Epreuves et compétitions sportives » au regard de :

- la dangerosité du parcours de 3,4 kms en montée, sur route en lacets bordée d'arbres et fermée à la circulation publique, la vitesse autorisée par l'organisateur étant de 150 km/h
- et de l'insuffisance du dispositif de sécurité et de secours mis en place par l'organisateur pour garantir la sécurité du public et des participants.

Il est à souligner que l'autorité administrative a tout mis en œuvre pour que cette manifestation sportive puisse être autorisée.

En effet, le pétitionnaire a été invité, à deux reprises, à compléter le dispositif de sécurité et de secours.

Aussi, la Commission départementale de Sécurité Routière, réunie une première fois le jeudi 6 juin 2013, a procédé à un nouvel examen, le mercredi 19 juin 2013 de la demande complétée et soumise préalablement à une nouvelle instruction.

Pour conclure et au regard des éléments apportés, il s'avère que les conditions de sécurité ne sont manifestement pas satisfaisantes.